



Abonnement annuel pour le stationnement payant sur voirie à Gentilly

La carte délivrée pour le stationnement payant sur voirie à Gentilly permet le stationnement d'un véhicule léger sur une place autorisée à cet effet. L'abonné devra respecter les conditions définies par l'arrêté municipal instituant le stationnement payant sur voirie à Gentilly.

Nom _____ Prénom _____

Numéro d'immatriculation du véhicule _____

Adresse _____

Numéro de téléphone Ligne fixe : _____ Portable : _____

Adresse électronique _____

Catégorie de l'abonné Résident : _____

Commerçant : _____

Profession médicale ou paramédicale : _____

Enseignant : _____

Salarié : _____

Justificatifs fournis Pièce d'identité : _____

Carte d'immatriculation ou carte grise du véhicule : _____

Justificatif de domicile : _____

K bis ou déclaration URSSAF : _____

Déclaration sur l'honneur concernant le nombre de salariés : _____

Justificatif d'exercice d'une profession médicale ou paramédicale à Gentilly : _____

Justificatif d'appartenance à un établissement d'enseignement à Gentilly : _____

Arrêté de nomination dans le poste : _____

Attestation de la mairie de Gentilly : _____

Montant de l'abonnement annuel : 100 €

Mode de règlement Chèque à l'ordre de R.R stationnement : _____

Carte bancaire : _____

Partie réservée à SAEMES

Date de délivrance de la carte :

Date limite de validité de la carte :

Déclaration sur l'honneur : je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature :